

NAFPENZAL T

Autorisé

- Nafcillin
- Dihydrostreptomycin
- Benzylpenicillin procaine monohydrate

Identification du produit

Dénomination du médicament:

NAFPENZAL T

Substance active:

Disponible uniquement en [Anglais](#)

Disponible uniquement en [Anglais](#)

Disponible uniquement en [Anglais](#)

Espèces cibles:

Bovin (vache)

Mouton (brebis)

Chèvre (femelle adulte)

Voie d'administration:

Voie intramammaire

Informations sur le produit

Substance active / Concentration:

Disponible uniquement en [Anglais](#)

100.00 milligram(s) / 1.00 Seringue

Disponible uniquement en [Anglais](#)

100.00 milligram(s) / 1.00 Seringue

Disponible uniquement en Anglais
300.00 milligram(s) / 1.00 Seringue

Forme pharmaceutique:

Suspension intramammaire

Temps d'attente par voie d'administration:

Voie intramammaire:

•

Bovin (vache)

- Lait. 48 day

36 heures après le vêlage si la période de tarissement est égale ou supérieure à 46 jours. 47,5 jours après le traitement si la période de tarissement est inférieure à 46 jours.

- Viande et abats. 14 day

- Lait. 36 hour

36 heures après le vêlage si la période de tarissement est égale ou supérieure à 46 jours. 47,5 jours après le traitement si la période de tarissement est inférieure à 46 jours.

•

Mouton (brebis)

- Lait. 14 day

6 jours après agnelage quand la période de tarissement est supérieure ou égale à 3 mois. 14 jours après agnelage pour une période de tarissement inférieure à 3 mois.

- Viande et abats. 28 day

- Lait. 6 day

6 jours après agnelage quand la période de tarissement est supérieure ou égale à 3 mois. 14 jours après agnelage pour une période de tarissement inférieure à 3 mois.

•

Chèvre (femelle adulte)

- Lait. 14 day

10 jours après la mise bas quand la période de tarissement est supérieure à 40 jours.

14 jours après la mise bas quand la période de tarissement est inférieure à 40 jours.

- Viande et abats. 28 day

- Lait. 10 day

10 jours après la mise bas quand la période de tarissement est supérieure à 40 jours.

14 jours après la mise bas quand la période de tarissement est inférieure à 40 jours.

Code anatomique, thérapeutique, chimique, vétérinaire (ATCvet):

QJ51RC22

Conditions de délivrance:

Médicament vétérinaire soumis à prescription vétérinaire

Statut de l'autorisation:

Valide

Autorisé en:

France

Description des conditionnements:

Boîte de 1 sachet de 20 seringues intramammaires de 3 g et de 20 sachets de 1 serviette nettoyante

Boîte de 48 seringues intramammaires de 3 g

Boîte de 100 seringues intramammaires de 3 g

Boîte de 1 sachet de 4 seringues intramammaires de 3 g et de 4 sachets de 1 serviette nettoyante

Informations complémentaires

Type d'autorisation:

Marketing Authorisation

Base légale de l'autorisation du produit:

Base légale non couverte par la directive 2001/82/CE

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché:

Intervet

Date de l'autorisation de mise sur le marché:

2/02/1990

Site(s) de libération des lots du produit fini:

INTERVET INTERNATIONAL B.V.

Autorité responsable:

French Agency For Food, Environmental And Occupational Health & Safety

Numéro de l'autorisation:

FR/V/5170868 1/1990

Date de modification du statut de l'autorisation:

2/02/2010

Pour connaître les évènements indésirables rapportés concernant les médicaments vétérinaires, consulter ce site www.adrreports.eu/vet

Documents

Résumé des caractéristiques du produit

Source URL: <https://medicines.health.europa.eu/veterinary/600000032116>